

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 17 février 2022

Présent : Jean-luc Veillé, Brigitte Laurent, Bertrand Bréjuin, Christine Thiken, Pierrette Diné, Joseph Maréchal, Clément Méchard, Dominique Ronceray, Christophe Blin, Anne-Gaëlle Delrue, Éric Jallot, Patrice Accarie

Excusée : Karine Fauchoux, Anne-Gaëlle Delrue, Aurélien Thébert, Maryline Hacques

Secrétaire de séance : Clément Méchard

Pouvoir : Karine Fauchoux donne pouvoir à Pierrette Diné, Anne-Gaëlle Delrue donne pouvoir à Christine Thiken, Maryline Hacques donne pouvoir à Joseph Maréchal, *Aurélien Thébert donne pouvoir à Joseph Maréchal*

Convocation envoyée aux élus le 10 février 2022.

1) Présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire (rapporteur : Jean-Luc V.)

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance à savoir :

- Déclaration d'aliéner :

Arrivé en mairie le	Adresse du bien	Section cadastrale	Décision
18/01/2022	rue de la mairie	AC 46 + 47	Avis des domaines

Le maire rappelle que dans le cadre de la révision générale du PLU les parcelles font l'objet d'une notion d'emplacement réservé. Les propriétaires sont vendeurs au prix de 10 000 € net vendeur, le maire souhaite préempter pour prévenir d'un projet de développement de l'habitat sur la parcelle AC538. Les domaines ont été consulté pour avis et valide par retour le prix de cession. Le maire explique au conseil l'objectif de la préemption pour la distribution du futur lotissement.

- Dispositif ELI

Le maire informe que le dispositif ELI sera reconduit du 25 au 29 juillet, et du 24 au 28 octobre 2022. Le coût pour la commune est de 1300 € par semaine avec une prise en charge de 30% par Vitré Communauté. Face aux attentes, le seuil pour les inscriptions a été remonté à 27 enfants au lieu de 18 enfants.

2) Présentation des indemnités 2021 versées aux élus (rapporteur : Jean-Luc V.)

Le maire présente l'état des indemnités 2021 versées aux élus.

Nom Prénom <u>de l' élu</u>	Indemnités perçues au titre du mandat <u>de conseiller municipal</u>		
	Indemnités brutes de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)
Jean-Luc Veillé	24 083.16	Néant	Néant
Christine Thiken	9 241.20	Néant	Néant
Bertrand Bréjuin	9 241.20	Néant	Néant
Brigitte Laurent	9 241.20	Néant	Néant

3) Transfert du bar tabac presse Le SULKY (rapporteur : Jean-Luc V.)

Le maire informe de l'avancée du dossier concernant le transfert du commerce le Sulky. Une rencontre avec les gérants a permis de faire un point sur les demandes et objectifs en termes de délai. Le mercredi 23 février un rendez-vous entre le cabinet Segrétain - maître d'œuvre de l'opération et mme Vallée - architecte conseil CAU35 est prévu. Ce rendez-vous va permettre de finaliser la déclaration de travaux pour un dépôt en mairie.

Le maire informe également que les services techniques ont procédé à des travaux de démolition dans le local pour permettre un gain de temps dans la réalisation des travaux. La problématique de la cave a été résolue : une tranchée a été réalisée avec un nouveau drain. Le puit a déjà diminué de 20 cm depuis la réalisation des travaux.

Il est précisé aux conseillers que les gérants ont informé que l'audit avait été réalisé.

M. Maréchal indique qu'il faudrait vérifier la possibilité du transfert devant l'église lieu de culte. Le maire va prendre l'attache du sous-préfet pour échanger à ce sujet, et remercie M. Maréchal pour son intervention.

4) Etude de programmation urbaine préalable à l'aménagement du bourg (rapporteur : Christine T.)

Le maire donne la parole à Mme THIKEN en charge de l'urbanisme.

Mme Thiken revient sur ce qui a été évoqué lors du précédent conseil municipal à ce sujet. Mme Thiken rapporte au conseil qu'une rencontre a eu lieu avec le syndicat d'urbanisme pour connaître les modalités d'accompagnement dans la phase de réflexion de l'aménagement global du bourg.

Une convention doit être établie entre le syndicat d'urbanisme et la commune pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'urbanisme nommé : Etude de programmation urbaine préalable à l'aménagement du bourg.

Il est fait présentation d'un extrait de la convention en particulier l'article 3 décrivant la nature de l'assistance et l'article 4 pour la durée de la convention et l'article 5 portant sur les modalités financières de cet accompagnement.

Il est proposé au conseil d'autoriser le maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude citée ci-dessus.

Le conseil valide la signature de la convention à l'unanimité.

- Validation dossier consultation

Mme Thiken propose de reprendre le dossier de consultation a été transmis avec la convocation du conseil municipal, afin d'échanger sur les éléments du dossier.

M. Maréchal indique qu'il est regrettable qu'aucun groupe de travail ne soit réuni pour travailler sur ce dossier. Il précise qu'à son sens le dossier de consultation fait preuve sur certains points d'irréalisme (liaisons douces le long des routes départementales par exemple). Le maire signale à M. Maréchal que le dossier a été transmis en amont à l'ensemble du conseil pour permettre d'échanger sur les différents points et apporter des corrections à celui-ci le cas échéant.

Mme Diné indique avoir pris connaissance du dossier, et le valide. Elle précise que pour elle l'étude est large et intéressante, cela est conforme suit les projets que les élus se sont donnés et permettra d'obtenir un outil de travail pour la suite.

Mme Thiken précise que le cabinet retenu travaillera sur l'ensemble des points et permettra en effet aux élus de voir la direction à prendre et les priorités à donner (sécurisation des piétons, trafic auprès des écoles ...).

Il est demandé au conseil d'autoriser le maire à valider le dossier de consultation, et signer les pièces liées à ce dossier.

Le conseil valide le dossier de consultation à 11 voix pour, 1 abstention, 3 contre

5) Distributeur crédit mutuel (rapporteur : Christine T.)

Le maire donne la parole à Mme Thiken adjointe en charge des finances.

Mme THIKEN informe le conseil d'une rencontre avec un représentant du crédit mutuel concernant le distributeur installé dans le centre bourg. Mme Thiken informe qu'une convention est mise en place pour le distributeur automatique. La convention prévoit 6 900 retraits / trim soit 75 retraits par jour.

Aujourd'hui il est constaté 42 retraits par jour, 70% sont faits par des clients de la banque. Coût du service pour la commune 11 700 € pour 2021.

A savoir que le CMB loue l'emplacement du distributeur à la commune (112.67 € / mois).

Mme Thiken précise que la rencontre a permis d'échanger sur un état des factures dues par la commune. La commune dans l'attente du retour de l'avenant (datant de 2016) a cessé de régler les factures au crédit mutuel, dans l'espoir de les faire réagir. Cependant la réaction s'est faite attendre, l'avenant a été retourné fin 2021. La commune a de ce fait cumulé une dette de 49 000 € auprès du CMB.

Dans le budget principal aucune provision n'a été faite depuis 2016, par conséquent, la commune lors de son prochain budget 2022 va devoir proposer un étalement afin de procéder au paiement de la somme. Il est envisagé une régularisation sur 4 ans.

Le maire informe que M. Sanson rapporte que le crédit mutuel ne serait pas opposé à l'arrêt de ce distributeur. Il a été évoqué d'autres solutions offertes par la société BRINCKS ou LOOMIS, ou encore la possibilité du point relais chez le commerçant, mais uniquement pour les clients de la banque.

Mme Thiken précise qu'il faudra vérifier l'accessibilité au distributeur, la commune devra si cela n'est pas respecté réaliser des travaux pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Selon le maire, l'ensemble des éléments évoqués doit pousser l'équipe à se poser la question sur le devenir du distributeur.

M. Maréchal précise que le fait de supprimer le distributeur, risque de pousser des personnes à retirer du liquide dans une commune extérieures, et par conséquent consommer sur cette commune et non la nôtre.

M. le maire tient à préciser que beaucoup utilise le sans contact et retire de moins en moins à ce jour.

M. Blin pense qu'il faut sensibiliser les administrés à cette question, lui-même n'avait pas connaissance que cela pouvait coûter à la commune.

L'ensemble du conseil est unanime sur le fait qu'il s'agisse d'un service à la population à maintenir. Certes un coût important pour la commune, et qu'il est donc judicieux de communiquer auprès des administrés afin de les sensibiliser à son utilisation et participer ainsi à la réduction du coût du service.

6) Logements communaux (rapporteur : Jean-Luc V.)

- 2 rue de Saint-Poix

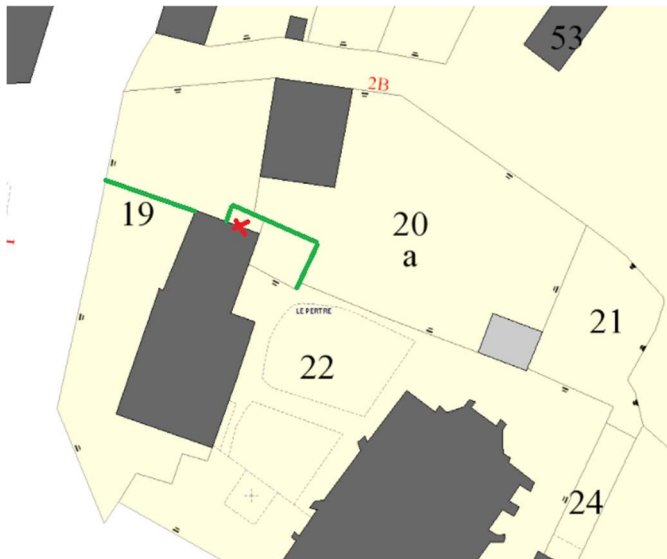
Rappel délibération du 25 novembre 2021 portant sur la cession du logement 2 rue de Saint Poix.

Le maire informe avoir réceptionné et accepté une offre au prix attendu de 50 000 € net vendeur.

- 2 bis place de l'église (vidéoprojection)

Rappel délibération du 25 novembre 2021 portant sur la cession du logement 2 bis place de l'église.

Le maire informe le conseil que les locataires ont donné une suite favorable à l'acquisition du bien 2, bis place de l'église (parcelle AC 20) au prix attendu de 135 000 € net vendeur.



Après échange avec les locataires, la question de la servitude avec l'accès arrière de la bibliothèque (porte de secours) a été soulevée. Les locataires ont indiqué ne pas vouloir conserver l'accès à leur terrain via le portillon côté mairie.

Un bornage a été demandé dans ce sens. Celui-ci sera à la charge de la commune.

La réalisation d'une clôture, avec éventuellement un portillon, sera réalisée. Le coût sera partagé par moitié entre la commune et les futurs propriétaires.

Il est demandé au conseil de valider l'opération de bornage, d'acter la prise en charge financière du bornage et de la clôture, d'autoriser le maire à signer les pièces se rapportant à ce dossier.

Le conseil valide l'opération de bornage, et la prise en charge financière de l'opération à l'unanimité.

7) Présentation du site internet (rapporteur : Christine Thiken)

Une refonte du site internet a été lancée il y a un an. L'entreprise Voyelle a travaillé sur la trame et la commission communication a enrichi ensuite les pages.

Il est fait une présentation du futur site internet, la mise en service est prévue pour la fin mars.

Un lien sera transmis à l'ensemble du conseil, pour que chacun puisse prendre le temps de naviguer sur le site, relire les articles. Toutes anomalies constatées seront remontées en mairie pour correction.

8) QUESTIONS DIVERSES

- M. Bréjuin adjoint à la voirie informe le conseil de l'installation de l'abris bus au lieu-dit La Saulnerie. Il en profite pour signaler que l'éclairage installé à l'abris de bus du Pâtis vert est réalisé.
- M. Bréjuin adjoint aux bâtiments informe de l'intervention de l'Ets Perrinel pour l'installation des lumières extérieures à la salle Fontaine Guy et au terrain des sports.
- Mme Laurent rapporte suite à la première réunion de la commission animation saison culturelle. Des idées d'animation en deux temps sur l'année est envisageable. Pour 2022, afin de permettre de préparer l'évènement (prise de contact...) il est prévu une seule animation en septembre. L'idée d'une exposition photo est en étude.
- Mme Laurent informe le conseil d'une rencontre avec Mme Bobon. Mme Bobon a un projet privé de micro-crèche sur la commune. Elle a pu rencontrer les entreprises de Primel traiteur et Hydrachim, entreprises qui ont répondu présente à une réunion d'information organiser par Mme Bobon. Mme Laurent précise que les entreprises semblent intéressées.

C'est un projet privé, Mme Laurent rappelle que la commune intervient juste auprès de Mme Bobon dans sa recherche de terrain, locaux.

e. M. le maire rapporte un rendez-vous avec M. LE THENO « Maisons de l'avenir ». Il propose aux communes de conventionner sur 1 an, afin de réserver des lots à bâtir. La demande porte sur 3 voir 4 lots au niveau du lotissement de la touche godet. L'avantage pour eux et les futurs propriétaires est la diminution des coûts de construction – les projets sont lancés ensemble.

M. le maire informe que rien n'est arrêté, il souhaitait tout d'abord apporter cette information au conseil.

f. Mme Thiken souhaite informer le conseil que dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme, les personnes publiques associées ont réceptionné l'arrêt de projet. Elles ont 3 mois pour remettre leur avis, suivra l'enquête publique ensuite en juin.

TOUR DE TABLE

M. Maréchal informe le conseil que des travaux de curage des lagunes d'hydrachim sont en cours pour 3 semaines. Le procédé utilise une centrifugeuse installée le temps des travaux sur la propriété du Syndicat d'eau non loin de la plateforme des déchets verts route de Saint-Poix.

Séance levée à 22h30